



Donation d'une grand-mère à 2 petits enfants sur les 3 qu'elle a.

Par **kine06**, le **06/11/2008** à **15:43**

Bonjour, je suis fille unique, j'ai 75 ans, j'ai 3 enfants, ma mère(95 ans) envisage de faire une donation de 30000 euros chacun à mes deux aînés avec mon accord, mon plus jeune fils, avantagé précédemment peut-il poser problème à mon décès à mes deux aînés ? merci de m'éclairer.

Par **Tisuisse**, le **06/11/2008** à **19:02**

A priori, non dans la mesure où, par précaution, elle a conservé trace du don fait auparavant à son plus jeune fils.